



Litige propriété d un véhicule

Par **dine0818**, le **20/03/2014** à **16:11**

Bonjour,l'ex copain de ma fille a fait l aquisition d un véhicule, le crédit a son nom a lui , il a établi le certificat de cession au seul nom de celle ci sans ca présence(il a donc rempli les papiers d'achat sans ca présence) ,il n a pas changer la carte grise de ce véhicule acheté il y a 7 mois ce qui ne le gene pas pour circuler ,suite a leur séparation il y a un mois,lui laissant des factures impayées, il est parti avec le véhicule,en laissant : carte grise barré avec mention vendu(toujours pas changée) ainsi que certificat de cession au nom de ma fille: question a qui est la voiture car la police ne sais pas me répondre ?

Par **Lag0**, le **20/03/2014** à **17:04**

Bonjour,

C'est le certificat de cession (rempli par l'ancien propriétaire) qui détermine ici le propriétaire du véhicule, c'est donc votre fille.

Par **dine0818**, le **20/03/2014** à **18:16**

comment récupérer le véhicule, quelles démarches ?en effet les gendarmes ne savent pas me dire la procédure a suivre, merci.